

## **Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2016**

---

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :

**Mercredi 27 avril 2016 à 14 heures 30,  
Pavillon Kléber, 7 rue Cimarosa à Paris (75116).**

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour, les projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée Générale, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 21 mars 2016, Bulletin n°35. Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de la Société ([www.fonciere-des-regions.fr](http://www.fonciere-des-regions.fr)).

Les documents prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les actionnaires titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les informations relatives à cette Assemblée Générale peuvent être consultées sur le site Internet de la Société et être obtenues auprès de BNP Paribas Securities Services – C.T.S. Assemblées – Les Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Les documents qui doivent être communiqués au titre de l'article R. 225-73-1 du Code de commerce seront mis à disposition des actionnaires au plus tard le mercredi 6 avril 2016 sur le site Internet de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société, dans les délais légaux, des documents prévus aux articles L. 225-115, R.225-83, et R. 225-90 du Code de commerce dans les conditions prévues à l'article R. 225-89 dudit code.

## Contacts

### **Relations Presse**

Géraldine Lemoine  
Tél : + 33 (0)1 58 97 51 00  
[geraldine.lemoine@fdr.fr](mailto:geraldine.lemoine@fdr.fr)

### **Relations Investisseurs**

Paul Arkwright  
Tél : + 33 (0)1 58 97 51 85  
[paul.arkwright@fdr.fr](mailto:paul.arkwright@fdr.fr)

## **Foncière des Régions, co-créateur d'histoires immobilières**

Acteur de référence de l'immobilier tertiaire, Foncière des Régions a construit son développement et son patrimoine autour d'une valeur clé et caractéristique, celle du partenariat. Avec un patrimoine total de 18 Md€ (11 Md€ en part du groupe) situé sur les marchés porteurs que sont la France, l'Allemagne et l'Italie, Foncière des Régions est aujourd'hui le partenaire reconnu des entreprises et territoires, qu'elle accompagne dans leur stratégie immobilière avec un double objectif : valoriser le patrimoine urbain existant et concevoir l'immobilier de demain.

Foncière des Régions est engagée principalement aux côtés des Grands Comptes (Orange, Suez Environnement, Edf, Dassault Systèmes, Thales, Eiffage...) sur le marché des Bureaux. Le groupe déploie également son activité, de façon pionnière et pertinente, sur deux autres secteurs stratégiques que sont le Résidentiel en Allemagne et l'Hôtellerie en Europe.

Le titre Foncière des Régions est coté sur le compartiment A d'Euronext Paris (FR0000064578 - FDR), admis au SRD et rentre dans la composition des indices MSCI, SBF120, Euronext IEIF « SIIC France », CAC Mid100, dans les indices de référence des foncières européennes « EPRA » et « GPR 250 », ainsi que dans les indices éthiques FTSE4 Good, DJSI World et Euronext Vigeo (World 120, Eurozone 120, Europe 120 et France 20).  
Foncière des Régions est notée BBB / Stable par Standard and Poor's.

[www.fonciere-des-regions.fr](http://www.fonciere-des-regions.fr)

Suivez-nous sur Twitter [@fonciere-regions](https://twitter.com/fonciere-regions)

